

Accueillir par intérêt économique plus que par respect des droits. Un pari risqué.

Rédigé le 29 décembre 2018 par : Simon Lechat



Durant l'été 427 avant notre ère, durant la Guerre du « Péloponnèse » qui oppose Athènes et ses alliés à Sparte et ses alliés, une grave question divise l'assemblée d'Athènes : faut-il ou non massacrer les habitants de Mytilène ?

Comme aujourd'hui Mytilène est alors la plus grande ville de l'île de Lesbos, aujourd'hui bien connue pour les réfugiés qui y échouent. Alliée forcée d'Athènes, Mytilène s'est révoltée mais rapidement la ville fut reprise. En représailles, l'Assemblée d'Athènes ordonne alors d'exécuter la population de la ville.

Cependant, un doute traversant les Athéniens, l'Assemblée reprend les débats sur la question dès le lendemain. Deux visions s'opposent. D'une part, celle de Cléon qui prétend que l'absence d'un châtiment dur entraînera davantage de révoltes parmi les alliés d'Athènes, et d'autre part celle de Diodotos qui estime qu'une décision sévère ne calmerait pas le désir d'insurrection parmi les alliés d'Athènes mais qu'au contraire elle serait de nature à pousser plus loin dans leurs retranchements les futures cités qui se révolteraient, car elles sauraient désormais qu'elles n'ont aucune pitié à attendre du vainqueur en cas d'échec de leur révolte. Finalement, c'est le point de vue de Dioditos qui l'emporta et les habitants de Mytilène furent sauvés pour la plupart.

Pour faire épargner les Mytilèniens, Dioditos ne mit pas en avant l'immoralité de cette décision mais il insista bien pour dire qu'il n'était pas dans l'intérêt d'Athènes d'exécuter les Mytilèniens qui n'eurent donc la vie sauve que parce que les Athéniens craignaient que leur mise à mort attise éventuellement d'autre rebellions. Dioditos a-t-il plaidé de la sorte parce qu'il pensait que c'était là la seule manière de convaincre ses compatriotes d'empêcher un crime ? Rien ne permet de l'affirmer mais il est permis de le penser.

Dans ce bond dans le passé, on peut voir une certaine ressemblance avec notre époque où l'on met parfois plus l'accent sur des intérêts économiques que sur des impératifs humanitaires quand il est question d'accueil des réfugiés et des migrants.

En effet, pour ceux qui soutiennent l'accueil des réfugiés et des migrants, il est maintenant fréquent de mettre en avant l'intérêt que représenteraient ces derniers pour nos économies. Ainsi sur les réseaux sociaux, on voit fréquemment des personnes partager des articles universitaires, des vidéos de spécialistes ou des graphiques mettant en avant les bienfaits économiques que représenterait l'immigration. Par exemple, en septembre 2015, en pleine crise migratoire, le Monde publiait un article [\(1\)](#) reprenant les opinions d'économistes ou de membres du MEDEF mettant en avant les bénéfices qu'on pourrait retirer de ces populations majoritairement jeunes en les intégrant au marché de l'emploi.

Il y a souvent des intentions très louables chez ceux qui mettent en avant les avantages à retirer de l'immigration. Cela permet de balayer les arguments, souvent mis en avant par l'extrême-droite, selon lesquels l'immigration serait un poids économique pour nos sociétés. Les opposants à l'immigration prétendent ainsi que les migrants ne seraient que des

fainéants qui viendraient pour profiter des aides sociales avantageuses (2), ou bien encore qu'au contraire les emplois occupés par des migrants seraient « volés » aux travailleurs autochtones. On peut également entendre que l'immigration serait organisée dans le but de faire pression sur les salaires et les acquis sociaux(3).

Pour le militant des droits humains, il est compréhensible et sans doute pas inutile de mettre en avant les bénéfices de l'immigration. C'est aussi un champ de recherche tout à fait nécessaire dans les universités pour mieux comprendre les conséquences des migrations sur nos sociétés. Cependant, on peut s'interroger sur la pertinence d'un choix d'argumentation qui consisterait à systématiquement mettre en avant l'intérêt économique que représentent l'accueil des réfugiés et l'immigration pour notre société. Est-il opportun de plaider l'intérêt plutôt que les Droits Humains ?

En effet, n'y a-t-il pas un danger quand on lie une décision qui relève des Droits Humains avec un intérêt économique ? Si l'accueil des réfugiés représente aujourd'hui une opportunité pour nos économies, il n'est néanmoins pas certain que cela soit toujours le cas à l'avenir. Dès lors des citoyens, qu'on aurait convaincu d'accueillir des réfugiés lorsque c'était intéressant pour l'économie et leurs intérêts, seraient-ils toujours favorable à accepter des réfugiés si cela devait s'avérer être un fardeau pour l'économie ? Il est permis d'en douter car si auparavant, pour faire accepter l'accueil des réfugiés, on a utilisé un argumentaire reposant davantage sur les bénéfices que sur les Droits Humains, il est probable que pour beaucoup les réfugiés ne seraient plus les bienvenus si jamais leur présence devenait problématique pour l'économie.

Sans mauvais jeu de mots, on peut donc se demander s'il est dans l'intérêt des Droits Humains de mettre en avant les intérêts économiques pour faire respecter les Droits Humains ? Car si à l'inverse, on convainc d'accueillir des réfugiés au seul nom des Droits Humains, alors il serait sans doute moins compliqué de les défendre même si dorénavant l'accueil des réfugiés ne se révélait plus bénéfique pour le pays d'accueil.

Il est sans doute plus facile d'emporter l'adhésion quand on utilise des arguments qui plaisent aux gens. Toutefois, les consensus qui s'obtiennent de la sorte sont fragiles et ne reposent que sur les opportunités, parfois volatiles, qu'ils offrent.

En leur parlant de leur intérêt, Diodotos a su empêcher les Athéniens de voter l'exécution des habitants de Mytilène. Mais, durant la suite de la Guerre du Péloponnèse rien n'a pu empêcher le massacre des habitants d'autres cités par les Athéniens, peut-être parce que l'idée de ce qui était l'intérêt d'Athènes avait changé. Si les Athéniens avaient été convaincus d'épargner les Mytiléniens pour des raisons humaines plutôt que par « réalpolitik », peut-être alors eut-il été plus facile de dissuader l'Assemblée athénienne de voter l'exécution des habitants d'autres cités. Car si l'intérêt d'un humain, d'un pays ou ici d'une cité, peut être fluctuant, ce n'est pas le cas des impératifs humanitaires qu'on se fixe et qui doivent en principe toujours être respectés quels que soient le contexte et l'intérêt qu'on aurait à les respecter.

Ceux qui par stratégie, commencent par poser la question de l'intérêt économique de l'immigration pourraient donc faire un pari qui s'avérerait contre-productif dans bien des cas. Trop raisonner ainsi poserait déjà aujourd'hui le risque d'une mise en concurrence des réfugiés et d'un non-respect des Droits Humains. En effet, si l'on ne raisonne que par intérêt alors n'est-il pas utile d'accepter uniquement des réfugiés jeunes plutôt que des personnes âgées ? De n'accepter que les personnes valides et si possible aussi, seulement celles et ceux qui ont un diplôme ? Une telle logique pourrait nous faire continuer longtemps pareilles distinctions morbides.

Dans un XXI^e siècle où des peuples sont encore massacrés par des tyrans, où les inégalités entre les pays demeurent criantes et où le changement climatique rend la vie de nombreux habitants de la planète de plus en plus difficile voire insoutenable, il est hélas fort possible que les migrations s'accroissent et il n'est pas impossible qu'elles deviennent un poids pour nos pays. Faudra-t-il alors pour autant rejeter ceux qui fuient la mort et la misère ? Ou bien mettrons-nous en avant le respect des Droits Humains qui doit s'appliquer en toutes circonstances ?

(1) https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/02/l-arrivee-de-migrants-n-est-pas-un-danger-pour-l-economie-europeenne_4743046_3234.html

(2) <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/07/les-intox-du-fn-sur-les-privile>

[ges-des-migrants-face-aux-francais_5026857_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/07/les-intox-du-fn-sur-les-privileges-des-migrants-face-aux-francais_5026857_4355770.html)

(3)https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/07/les-intox-du-fn-sur-les-privileges-des-migrants-face-aux-francais_5026857_4355770.html



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120